

Département de SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE MESSEY SUR GROSNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUILLET 2016**

Le vingt-huit juillet deux mil seize, à vingt heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de MESSEY SUR GROSNE, légalement convoqué le 22 juillet 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre DUPARAY (Maire)

Étaient présents : M. DUPARAY Alexandre (Maire), M. CARTIER Christophe, Mme JOLY Murielle, M. BLANDIN Michel (adjoints) – Mme LAUVERNIER Dominique – M. GRANGER Didier – M. GAVIGNET Emmanuel – M. PERRUSSON Jean Pierre – Mme SEGUIN Béatrice – MAINTENON Pierre

Absents : M. BASTIEN Michaël - Mme BONNAMOUR CLEMENT Sophie

Excusés : M. MAYEL Vincent ayant donné son pouvoir à M. DUPARAY Alexandre – Mme PACAUD Joëlle ayant donné son pouvoir à Mme JOLY Murielle

Secrétaire de séance : M. MAINTENON Pierre

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 16 juin 2016.

IL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

• **VALIDATION MARCHE VOIRIE 2016**

M. CARTIER Christophe, 1^{er} adjoint rappelle les formalités concernant la consultation par procédure adaptée relative aux travaux de voirie dans la cadre du groupement de communes de ST BOIL, SAULES, CHENOVES ET MESSEY SUR GROSNE

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en date du 17 juin 2016

Vu le procès-verbal d'ouverture de plis de la commission d'appel d'offres en date du 17 juin 2016

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le Maître d'Oeuvre M. LAMURE Pascal de FONTAINES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer le marché à l'entreprise économiquement la plus avantageuse au regard des critères (prix des prestations 60 % et valeur technique 40 % à

Entreprise SNT-PAM de ETANG SUR ARROUX pour un montant de 14 877.50 € HT.

Autorise M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes.

- **OUVERTURES DE CREDITS**

M. le Maire rappelle au Conseil que consécutivement aux travaux supplémentaires concernant la réfection de l'église, la fin des travaux Cœur de Village + et du remboursement de la caution du loyer de Mme VERJUX, il y a lieu de faire différentes ouvertures de crédits à savoir :

En dépenses investissement

Article 21318 : + 9 000.00 €

Article 2313 : + 700.00 €

Article 165 : + 378.00 €

Soit une somme 10 078.00 € qui sera prise à l'article 617 en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide cette décision modificative budgétaire.

- **PERSONNEL COMMUNAL**

M. le Maire informe le Conseil que les contrats aidés de Mme VERGNAUD Isabelle et de Mme CATTET Christine expirant fin août prochain, il y a lieu de les renouveler.

Le Conseil, après en avoir délibéré, DECIDE que

- Le contrat de Mme CATTET sera reconduit pour une durée de un an avec une durée de travail hebdomadaire de 24 H au lieu de 20 H. elle effectuera 8 heures en tant qu'ATSEM.

- le contrat de Mme VERGNAUD sera reconduit pour une durée d'un an pour une durée hebdomadaire de 20 H soit en contrat aidé soit en CDD sans aide de l'Etat selon la réponse de POLE EMPLOI.

- **INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu l'article 97 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal Officiel du 17 décembre 1983, fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux Receveurs des communes et des établissements publics locaux,

DECIDE :

1°/ De DEMANDER le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

2°/ De PRENDRE acte de l'acceptation du Receveur Municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil.

3%/ QUE CETTE INDEMNITE sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. DORME Raphaël, Receveur Municipal de la Commune de MESSEY-sur-GROSNE, à compter du 01 janvier 2016 au taux de 100 %.

• QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe le conseil

* que lors de la dernière réunion de Conseil Communautaire, il a été décidé de mettre en place un groupe de travail (pour la Commune 2 ou 3 élus) afin de préparer la prise de compétence « assainissement » prévue en 2018. Mrs PERRUSSON Jean Pierre, BLANDIN Michel, MAYEL Vincent se portent volontaires.

* que pour les marchés passés selon une procédure adaptée, il est nécessaire de créer une Commission Marchés à Procédure Adaptée afin de procéder à l'ouverture et à l'analyse des offres, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

D E C I D E

- De créer une Commission " Marchés à Procédure Adaptée " ;
- De déterminer le nombre de ses membres à 3 titulaires et à 3 suppléants ;
- De procéder à leur désignation ;

Sont désignés en qualité de titulaires :

- PACAUD Joëlle, CARTIER Christophe, PERRUSSON Jean Pierre

Sont désignés en qualité de suppléants :

- JOLY Murielle, GAVIGNET Emmanuel, MAYEL Vincent

- De dire que le Maire sera Président de droit de cette commission

* qu'il y a lieu de prendre une délibération pour la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement :

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, relatif au projet de mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement pour la commune :

Après en avoir délibéré:

-Approuve le lancement de l'opération de mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement, selon les modalités de financement

- Décide de solliciter, à ce titre, les subventions suivantes :
- Le Département de Saône-et-Loire,
- La Réserve parlementaire,
- L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- Toute autre aide susceptible de participer au financement de ce projet.

Coût prévisionnel de l'opération :

HT : 1 412 294,97 €

TVA : 282 458,99 €

TTC : 1 694 753,96 €

-Autorise M. Le Maire à signer tout document relatif à cette opération et aux demandes de subventions s'y rapportant.

* que l'inauguration organisée par le Département des opérations de montée en débit réalisées sur la Communauté de Communes du Sud de la Côte Chalonnaise aura lieu le mardi 06 septembre prochain à 11 heures à Messey.

Mme JOLY Murielle, 3^{ème} adjointe et déléguée aux finances présente les propositions de la commission des finances pour l'octroi des subventions 2016

- Association "Les Amis du Jeudi"	150.00 €
- Association "Les Lutins"	1 500.00 €
- Coopérative Scolaire des Ecoles de Messey	650.00 €
- Anciens Combattants de Messey/St Boil	100.00 €
- Union Sportive de BUXY OISSCC	600.00 €
- Union Musicale de Buxy/ St Boil	100.00 €
- Association des donneurs de sang de St Gengoux	50.00 €
- Foyer Rural de Messey sur Grosne	300.00 €
- CFA- BTP AUTUN	50.00€
- DDEN secteur Buxy	50.00 €
- Cavaliers de la Grosne - Messey/Grosne	50.00 €
- CIFA Jean Lameloise de Mercurey	100.00 €
- La Croix Blanche - CHALON	100.00 €
- Association Evi'danse	100.00 €
- MFR de LA CLAYETTE	150.00 €
- Sapeurs pompier jeunes JOUVENCE VAL DE GUYE	50.00
- ASPTT - JONCY	50.00
- Mission Locale du Chalonnais	50.00

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer aux Associations Locales ou groupements, les subventions ci-dessus pour l'année 2016.

Mme SEGUIN Béatrice, référente pour la médiathèque, informe le Conseil que la salle des fêtes a été agréée par les Foyers Ruraux et que donc la projection du film « LA VACHE » pourra avoir lieu le vendredi 24 septembre prochain.

M. MAINTENON Pierre, référent communication, informe le Conseil

- que le forum des Associations – activités et Loisirs aura lieu à la salle des fêtes le samedi 3 septembre prochain de 14 h à 18 H.

- qu'il a pris contact avec Mme AGOFROY architecte paysagiste afin que celle-ci selon sa proposition prépare une esquisse gratuite pour l'aménagement de la Place de la Tonne. Celle-ci devrait nous la transmettre pour fin août.

- que la réception des nouveaux arrivants aura lieu le vendredi 07 octobre prochain.

La séance est levée à 22 H 15

